



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°53/2026 DU 11 MAI 2026 ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RESTRICTION SUR LES PISTES FORESTIÈRES ET SUR LES SENTIERS

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales les articles L 2213-1 à L 2213-6

Vu la demande de l'association du Festi'valier ; ORSINE

Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des piétons est interdite, sur les sentiers identifiés comme suit et présente sur les plans annexés au présent arrêté

Le Samedi 13 juin 2026 de 08h00 à 14h00.

Chemin des Montets aux Issirs
Chemin des Mayens aux Issirs
Chemin de la Cascade de Bérard au pont du Lay
Chemin du Lay. Chemin du Nant aux Granges
Chemin des Ecureuils
Chemin du Sizeray aux Ruppes puis à la Villaz
Chemin des Ruppes à Chantemerie
Chemin de Barberine au Mollard
(Chemin de la Cascacade)
Piste de la Forêt Verte
Route des Granges

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par la société et l'arrêté sera mis par le Garde Champêtre.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,
A Monsieur le Chef des Services Techniques,
A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,
Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 11 mai 2026.

Fait à Vallorcine le 11 mai 2026.
Monsieur Le Maire Patrick ANCE



ANNEXE I
RENDU JACOUES OUVRS
2026

- Chemin des Montets aux Issirs
- Chemin des Mayens aux Issirs
- Chemin de la cascade de Bérard
- Le pont du Lay
- Chemin du Lay
- Chemin du Nant aux Granges
- Chemin des Escraquils
- Chemin du Sizeray aux Appes
- Puits à Villaz
- Chemin des Rûppes à
- Chauternerie
- Chemin de Barberine au Mollard
- Chemin de la Cascade
- Pâtisserie la Perret Verte
- Route des Granges

Données cartographiques: © IGN, RGD

